

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2021

Présents : Pascal BEZAMAT - Marie-Noëlle DOMERGUE - Delphine ISSERTE-METGE - Catherine SANNIE CARRIERE - Xavier PERIE - Nadine SICARD-SENABRE - Guy SIEUDAT - Patrick SOLIGNAC - Cindy SVEC - Henri VAN HERPEN
Absents excusés : Julie CALMELLY (pouvoir à Delphine ISSERTE METGE) – Charlène CARRIE - Sophie CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Catherine SANNIE) - Brigitte COSTES (pouvoir à Cindy SVEC) - Jérôme LAGRIFOUL (pouvoir à Henri VAN HERPEN) - Franck LOUBIERE (pouvoir à Pascal BEZAMAT) – Alexia ROZIERES
Absent : Pierre-Yves MIQUET
Secrétaire de séance : Cindy SVEC

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Cindy SVEC. Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu des séances des 12 et 24 avril 2021

Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal des 12 et 24 avril 2021 ont été envoyés à tous les conseillers municipaux. Approbation à l'unanimité

Compte rendu des décisions

Madame le Maire présente les décisions prises conformément à l'article 3 de la délibération du Conseil Municipal en date du 05 juin 2020.

Délibération en vue de solliciter l'attribution du Fonds de Concours de la Communauté de Communes

Le conseil municipal décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac en vue de participer au financement de la construction de deux maisons mitoyennes, à hauteur de 17 290 €. Ce projet ne bénéficie pas d'aides publiques.

Délibération pour autoriser Madame Le Maire à signer une convention pour l'implantation d'une antenne relais à Cruéjols (Palauzet).

La commune de Palmas d'Aveyron va bénéficier du programme national NEW DEAL pour le déploiement de la téléphonie mobile. L'opérateur ORANGE souhaite implanter un pylône treillis sur la parcelle sise section ZE 169 à Palauzet, appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Cindy SVEC) valide ce projet d'implantation d'une antenne sur la parcelle ZE 169, fixe le montant du loyer annuel à 1 200 € avec une indexation annuelle de 1 %

Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : délibération pour donner compétence au maire pour signer la convention de financement.

La commune souhaite bénéficier de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Au vu du dossier déposé, comprenant notamment l'acquisition de 8 PC 1 serveur et 1 vidéoprojecteur pour un montant de 14 800 € la commune peut bénéficier d'une aide à hauteur de 10 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces propositions

Budget principal : décision modificative n°1

Il convient de modifier le budget comme suit :

Chapitre 041 dépenses : + 3500 € et chapitre 041 recettes : + 3500 €

Vote à l'unanimité

Rapport 6 : Délibération pour réviser le bail de location des bureaux de la Ligue de Protection des Oiseaux

Après discussion et en accord avec les responsables de la LPO, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification des termes du contrat notamment l'article sur la composition des locaux, et fixe le montant du loyer à 280 €.

Délibération pour confier la location du logement T1 de l'ancien presbytère de Cruéjols à une agence et fixer le montant du loyer

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de confier la gestion locative de ce logement à l'agence immobilière Passaga aux conditions proposées
- fixe le montant du loyer mensuel à 185.64 € (loyer conventionné)

Délibération pour confier la location des deux maisons mitoyennes de Palmas à une agence et fixer le montant du loyer

Les travaux de construction des maisons mitoyennes, deux logements de type 4, au lotissement La Bailerie à Palmas sont achevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confier la gestion locative de ce logement à l'agence immobilière Passaga aux conditions proposées
- fixe le montant du loyer mensuel à 590 €

Délibération en vue de changer l'assiette d'un chemin rural à Maymac, suite à un bornage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le changement de l'assiette du chemin rural au lieu-dit « Les Rastels » tel que présenté sur le plan de bornage
- Accepte la prise en charge des frais d'acte qui sera établi entre la commune et la SAFER

Délibération pour valider l'acquisition auprès de la SAFER d'une partie de la parcelle ZE 92 à Cruéjols et entériner le projet de création d'une voie de liaison entre la RD 988 et la RD 245

Dans le cadre de la vente par la SAFER de la parcelle ZE 92 à Cruéjols, la municipalité précédente avait souhaité se porter acquéreur pour une bande de terrain en vue de créer une voie de liaison entre la RD 988 et la RD 245. A ce jour la SAFER propose de rétrocéder à la commune la surface de 6000 m² qui est insuffisante pour la création d'une voie. Le Conseil Municipal, décide de demander un complément d'informations et de consulter les agriculteurs. Report de la délibération

Acquisition d'une fourche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir un chargeur pour le service technique. L'offre retenue s'élève à 11 000 € HT.

Modification de la délibération du 29 novembre 2016 instituant le nouveau régime indemnitaire applicable aux agents communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, les adjoints administratifs territoriaux et les adjoints techniques territoriaux et des agents spécialisés territoriaux des écoles maternelles.

Délibération pour admettre en non-valeur deux créances (budget assainissement et budget principal)

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler deux créances irrécouvrables :
Budget assainissement : 12.67 € - Budget principal : 90.77 €

Délibération pour valider les modifications des règlements intérieurs cantine et garderie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 vote contre (Brigitte Costes) et 1 abstention (Cindy SVEC)

- valide les termes des règlements intérieurs des services cantine et garderie des écoles communales.
- demande à Madame Le Maire de transmettre pour approbation ce règlement à l'ensemble des familles.

Délibération relative à l'adhésion de la commune à l'association Chat Libre 12.

Dossier en attente d'informations complémentaires. Décision à prendre au prochain CM

Délibération pour nommer d'un élu délégué au Centre de Soins.

Le Conseil Municipal, l'unanimité, désigne Monsieur Henri VAN HERPEN pour représenter la commune au conseil d'administration du Centre de Soins de Laissac.

Informations :

- CR d'une rencontre avec Aveyron Habitat pour la construction de deux logements T4 au lotissement Palauzet.
- Demandes d'administrés pour l'acquisition d'une partie du domaine public. Une réflexion sera engagée.
- Finalisation de l'adressage : proposition du SMICA
- Hébergement des données informatiques par le SMICA

Fin de séance à 23 h 15